



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108935

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment d'instaurer une orientation sélective des étudiants à l'entrée de l'université, en fonction de leurs résultats dans l'enseignement secondaire. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'orientation est avant tout la condition première de la réussite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. Il est donc essentiel de bien informer les étudiants pour leur permettre de trouver la filière qui correspond justement à leurs attentes. Il ne s'agit pas d'orienter de façon autoritaire les bacheliers vers telle ou telle filière ni d'interdire à certains de poursuivre des études supérieures. Les étudiants doivent rester libres de leur choix, mais en pleine connaissance de cause, et non par défaut. Dans cet esprit et à la suite du débat national université-emploi, un dispositif d'orientation active, conduisant à une aide à l'orientation, est proposé au cours de l'année universitaire 2006-2007 par les universités volontaires aux élèves de terminale qui envisagent de poursuivre des études à l'université. Tout élève de terminale doit en effet pouvoir bénéficier d'une aide à l'orientation : il adressera un dossier, visé par son établissement d'origine, aux universités de son choix participant à cette expérimentation et relevant de la zone dans laquelle il a vocation à être inscrit. Des préconisations d'orientation lui seront données. C'est ainsi que l'examen des dossiers peut conduire, dans les cas où cela apparaîtrait nécessaire, à proposer à l'élève un entretien individualisé ou une information collective.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108935

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11497

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1332